

Q. Qui a écrit la lettre ?—R. Elle a été écrite par moi-même ou par l'un de mes fils.

Q. Vous ne vous en rappelez pas ?—R. Non ; il n'y a aucun doute que j'ai dicté la lettre.

*Par Sir John Thompson :*

Q. Vous dites que vous avez vu votre frère la signer ?—R. Oui, monsieur.

*Par M. Ouimet :*

Q. Vous ne vous rappelez pas qui l'a écrite, vous ne savez pas si c'est vous ou votre fils ?—R. C'est moi-même ou l'un de mes fils.

*Par M. Davies :*

Q. Je veux vous poser une question au sujet de ces \$10,000 ?

Objection est faite mais après discussion, la question est admise.

Q. Vous avez entendu la déclaration qui a été faite par votre frère, qui n'a pas reçu les \$32,000 de vous, à la date que vous avez indiquée, mais qu'il a reçu \$10,000, plus tard, à l'automne. Avez-vous quelque chose à dire, au sujet de ces \$10,000 ? Je ne vous demande pas de répéter ce que vous avez déjà dit ; je vous demande simplement de dire ce que vous savez concernant ces \$10,000 qu'il prétend avoir reçues de vous, à l'automne ?—R. Je ne lui ai pas donné \$10,000, à l'automne ; je ne lui ai remis aucune somme, à l'automne, sauf celles que j'ai déjà mentionnées dans mon témoignage.

*Par M. Geoffrion :*

Q. Lorsque je vous ai questionné sur la manière dont vous êtes venu en possession de certaines lettres, j'ai oublié de vous demander, en même temps, si vous aviez des explications à donner concernant une déclaration faite par votre frère, qu'il croit que vous vous êtes emparé des lettres que vous lui avez écrites. Qu'avez-vous à dire à cela ?—R. Je n'ai jamais vu les lettres que je lui ai écrites, après que je les lui eusse envoyées.

Q. Et elles ne sont pas en votre possession ?—R. Non ; et je ne les ai jamais eues ; et je déclare de plus que je n'ai jamais eu la clef du tiroir du bureau de poste ; je ne m'en suis jamais servi. Mon fils a découvert ce brouillard, et je désire le produire. Ceci est le brouillard adiré qui embrasse la période de 1883 à 1886.

Le PRÉSIDENT—Il est trop tard. Ce livre devrait être entre les mains des comptables.

Le TÉMOIN—M. le président, j'ai promis de produire ce livre, lorsque mon fils reviendrait du bois, et, à son retour, il l'a trouvé. C'est mon fils qui l'a trouvé, pas moi.

Q. Vous l'avez eu en votre possession, depuis ?—R. Depuis qu'il est revenu du bois, il l'a trouvé.

Q. Quand ?—R. Il y a environ une semaine. Il a été mandé ici, comme témoin, lorsqu'il l'a trouvé.

SIR JOHN THOMPSON—C'est là tout ce que le conseil de M. Thomas McGreevy voulait demander au témoin. Le témoin est à la disposition de ce monsieur.

M. STUART—Je n'ai aucune question à lui poser.

SIR JOHN THOMPSON—Il est offert aux avocats de la défense de faire l'examen du livre maintenant produit, et s'ils refusent de l'examiner, je crois que M. McGreevy devra le retirer.

M. FITZPATRICK—Je ne refuse pas de l'accepter. M. Stuart ne transquestionne pas le témoin.

Le TÉMOIN—Une question a été soulevée, ici, l'autre jour, au sujet d'une somme de \$6,050 payées pour des terres du Nord-Ouest, et on a essayé de faire croire que, là-dessus, \$1,000 avaient été données par moi à Thomas McGreevy pour Ottawa. J'ai ici un document (Exhibit "J17") montrant que cela n'avait aucun rapport avec les \$6,050. Cette somme était destinée aux terrains du Nord-Ouest, seulement.